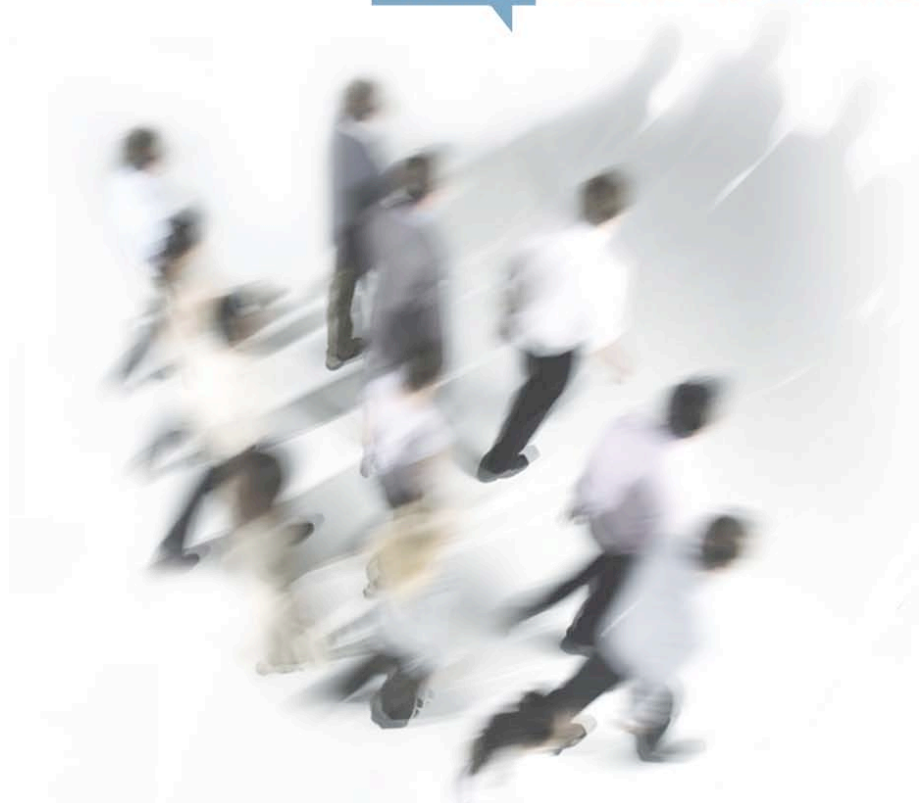


S'ENGAGER POUR SA SANTÉ : POURQUOI ? COMMENT ?

CHARTRE DE RECOMMANDATIONS
CONFÉRENCE DE CITOYENS 2007



POURQUOI S'ENGAGER ?

Ce que cela signifie pour nous :

Quel est mon intérêt en tant qu'individu à m'engager dans ma santé ?

Quel est l'intérêt pour la collectivité à ce que moi, en tant qu'individu, je m'engage dans ma santé ?

En somme, quelle doit être ma responsabilité ?

Et en retour, quelle doit être la responsabilité collective envers moi ?

COMMENT S'ENGAGER ?

Ce que cela signifie pour nous :

Quels moyens mettre en œuvre pour que le citoyen s'engage dans sa santé ?

Quels moyens mettre en œuvre pour qu'il se responsabilise ?

1. CONSTAT SUR LE SYSTEME ACTUEL : ETAT DES LIEUX

Efficacité, financement du système

Nous constatons que le système français est efficace, dans le sens où tout le monde peut être soigné, notamment en cas de très lourde et longue maladie, et dans la mesure où les remboursements restent élevés. Mais à nos yeux, ce système n'est pas efficient parce que nous nous endettons. Le faible niveau de la croissance économique et les choix politiques retenus font que les recettes sont insuffisantes pour couvrir les dépenses.

Nous sommes confrontés à « un trou de la Sécu » abyssal, à un problème de financement de la Sécurité sociale. Nous constatons que la gestion actuelle endette nos enfants et les générations futures. Nous observons également que certains revenus ne sont pas soumis à cotisation, les revenus salariaux sont principalement taxés.

Des changements ont actuellement lieu : par exemple, avec les franchises de nouvelles manières de rembourser et de dérembourser les soins émergent. Ces changements ont des conséquences : des économies pour la Sécurité sociale et une augmentation de la part de dépense individuelle pour la santé.

Organisation

En dehors de la question du financement, il existe des dysfonctionnements dans le système de santé : urgences encombrées, répartition insatisfaisante des médecins et professionnels de santé sur le territoire, difficulté à mesurer la qualité des services, et à les évaluer...

Dans ce système, tous les acteurs ont des intérêts spécifiques et parfois contradictoires à défendre (nous avons pu le constater lors de notre formation). Tout cela ne va pas forcément dans l'intérêt du patient et dans le sens de sa responsabilisation.

Information

Le patient est très mal informé sur le fonctionnement du système de santé, sur les coûts, sur les choix des pouvoirs publics.

Par ailleurs, nous constatons que tant que nous ne sommes pas concernés personnellement (dans le cas d'un problème de santé), nous ne nous engageons pas dans le système de santé. Plus largement, nous relevons que les citoyens sont très peu représentés dans la gestion de ce système (conseils d'administration et autorités compétentes), sauf à considérer que les syndicats représentent les citoyens (ou à tout le moins les salariés).

Les valeurs de solidarité et d'équité sur lesquelles sont fondés la Sécurité sociale et plus largement le système de santé français sont mal connues des gens, qui l'utilisent principalement comme un organisme de remboursement (équilibre entre mes cotisations et mes remboursements).

Il y a de plus en plus de liberté pour le patient de choisir son traitement. Paradoxalement, cette liberté supplémentaire n'est pas toujours accompagnée de l'information nécessaire à la prise de décision.

Les patients ont un accès accru à l'information (sur la maladie, les traitements), notamment grâce à Internet. Dans ce contexte, l'individu tend à se transformer en « homo medicus », qui en sait parfois plus que le médecin lui-même ! Mais cette information n'est pas assez contrôlée voire erronée.

Dans ce contexte général, nous constatons que les individus, prennent à des degrés divers de plus en plus conscience de leur responsabilité sur leur propre santé, mais que tous ne font pas le lien entre leur comportement et ses conséquences sur le système de santé. Ce dernier lien pourtant évident pose le problème de la liberté individuelle (nous pouvons prendre l'exemple des fumeurs, de la consommation d'alcool et de gras, etc.). Nous ne sommes par ailleurs pas convaincus que la notion de devoirs envers la collectivité existe pour tous les citoyens. Tous n'ont pas non plus conscience de leurs droits.

Nous allons donc préciser les devoirs de chacun envers soi-même et envers la collectivité, et les devoirs de la collectivité envers nous, et ce à travers deux grands thèmes : la prévention et la consommation de soins.

2. LA PREVENTION

→ Nos droits en matière de prévention

La prévention se décline sous différentes formes : l'information, l'éducation, les dépistages, les vaccinations. Nous savons qu'il existe une prévention primaire qui vise à empêcher la maladie d'apparaître, une prévention secondaire qui permet de traiter une maladie d'une manière précoce et une prévention tertiaire qui permet de limiter les effets d'une maladie déclarée.

Nous sommes favorables à la prévention. Nous approuvons l'actuelle prise de conscience des acteurs du système de santé visant à la valoriser.

Nous sommes aussi favorables à la gratuité de la prévention, qu'il s'agisse du dépistage, des vaccinations ou de toute autre forme de prévention. Tout le monde doit y avoir accès.

Les moyens consacrés à la prévention nous semblent insuffisants, et nous sommes favorables à leur accroissement.

Nous souhaitons par ailleurs vivement que le rôle du médecin traitant en matière de prévention soit développé. Nous voulons qu'il soit notre interlocuteur principal en matière de prévention.

Le dépistage

Le dépistage doit être encouragé mais ne doit pas être rendu obligatoire. Chaque adulte doit être libre face au dépistage.

Nous sommes inquiets des dérives possibles préjudiciables aux individus (problèmes d'assurance, d'obtention de crédit).

Le cadre éthique du dépistage doit être défini par la Haute Autorité de Santé ou toute autorité sanitaire compétente. Nous pensons en particulier aux tests génétiques qui permettent de savoir dès la naissance si l'on est susceptible de développer ou non une maladie.

Nous proposons qu'à l'instar de ce qui est réalisé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour la prévention du cancer du sein chez les femmes de plus de 50 ans ou l'hygiène bucco-dentaire chez les enfants et les adolescents, des courriers prévenant des risques et incitant à la prévention soient envoyés aux assurés en fonction de leur sexe ou leur âge. Parallèlement, nous sommes favorables au maintien des moyens consacrés aux campagnes nationales de prévention de la part des pouvoirs publics.

Les vaccinations

Nous considérons que chaque individu doit être libre, à condition d'être informé des conséquences liées à une absence de vaccins ou aux risques potentiels de la vaccination.

Nous sommes favorables à ce que les vaccinations soient obligatoires et gratuites pour les enfants.

L'hygiène de vie

L'éducation à l'hygiène de vie pour les enfants (le sport, la nutrition et la lutte contre les addictions -tabac, alcool, drogues) relève avant tout de la famille qui est responsable du respect des droits des enfants.

L'école a cependant un rôle à jouer mais ne doit pas être l'acteur dominant. L'expérience du programme EPODE (prévention de l'obésité) montre le caractère bénéfique de l'implication d'une pluralité d'acteurs locaux et nationaux et de la constitution de réseaux entre pouvoirs publics, école, entreprises, associations...

Nous établissons un lien entre environnement et santé : tout individu a droit à un environnement sain.

→ Nos devoirs en matière de prévention

Nous considérons que chaque citoyen éclairé et informé (cf. le point 1.1.) a, vis-à-vis de son corps mais aussi de la collectivité, des responsabilités. On peut encourager un individu à modifier ses comportements à risque mais on ne peut pas l'y contraindre, au nom du principe de libre arbitre.

Il s'agit toutefois de faire prendre conscience au plus grand nombre que les risques pris pour soi-même peuvent avoir des conséquences pour les autres.

Dans ce cadre, nous relevons les devoirs suivants :

- s'éduquer et s'informer ;
- consulter suffisamment précocement un professionnel de santé ;
- éviter les produits addictifs ;
- renforcer l'auto-contrôle sur les risques pris.

Au nom du principe de solidarité, nous sommes tous d'accord pour que les individus qui ne font pas d'efforts de prévention soient pris en charge au même titre que les autres.

Une partie d'entre nous préconise la mise en place par l'Assurance Maladie et les mutuelles d'un système de bonus ou de primes récompensant les bonnes pratiques des assurés en matière de prévention (ne pas ou ne plus fumer, être à jour en matière de vaccinations...).

L'autre partie considère que les individus respectant des principes de prévention retirent déjà des bénéfices pour leur propre santé.

3. LA CONSOMMATION DE SOINS

→ Nos droits en matière de consommation de soins

Accès aux soins

Nous reconnaissons le droit aux soins pour tous. Nous sommes profondément attachés au système français solidaire et équitable d'accès aux soins et ne souhaitons pas l'instauration d'une logique assurantielle privée.

Quelles que soient les difficultés actuelles du système de santé, nous reconnaissons le droit pour chaque citoyen de disposer dans son environnement proche de médecins et de pharmaciens en nombre suffisant. Nous demandons aux autorités publiques de trouver une solution pour améliorer la répartition géographique des médecins, afin que ce droit soit respecté.

Nous exigeons qu'une mesure de la qualité de soin des structures hospitalières soit établie par les autorités publiques. Et nous souhaitons la publication d'une liste noire des hôpitaux dangereux.

Information et défense des patients et usagers

Face à l'autorité médicale, nous rappelons que le patient reste toujours souverain et responsable de sa santé. Il est par exemple normal qu'il soit en droit de refuser un soin sans qu'il subisse de préjudices.

Nous soulignons les avancées de la loi de 2002 concernant l'information du patient. Nous demandons que ses dispositions soient respectées. En particulier, nous insistons sur :

- l'accès au dossier médical,
- le respect de la personne,
- l'information de la personne sur sa pathologie, son traitement, les risques encourus par l'observance du traitement ou la non observance,
- la confidentialité des données personnelles.

Nous exigeons un véritable contre-pouvoir exercé par les associations de patients et d'usagers dans un monde médical qui nous paraît dominé par des intérêts difficilement identifiables. En particulier, nous souhaitons que les associations de patients soient représentées de façon significative dans les conseils d'administration des autorités publiques de santé.

Nous souhaitons une meilleure information des patients sur les bénéfices et les risques liés aux médicaments (notices plus lisibles et compréhensibles) et sur les médecines douces.

Automédication

L'automédication fait partie des pratiques actuelles et courantes de chaque citoyen. Pour autant, elle ne fait pas l'objet d'un encadrement suffisant de la part des autorités. En particulier, nous soulignons le manque d'information et l'absence de structures adéquates. Cet encadrement nous apparaît d'autant plus nécessaire que nous avons conscience des risques que fait encourir l'automédication. Nous avons par ailleurs bien pris note du nombre élevé de décès dus aux maladies iatrogènes.

D'après ce que nous avons pu mesurer pour le moment de l'efficacité du dossier pharmaceutique personnel, nous encourageons cette initiative pilote et nous souhaitons son extension à l'ensemble des départements français. Dans le même temps, nous insistons sur la protection des données individuelles et sur le droit des patients à l'accès à ces informations.

→ Nos devoirs en matière de consommation

Nous considérons que l'un des premiers devoirs est de participer au financement de la consommation de soins.

Dans une logique de responsabilisation des citoyens, certains d'entre nous estiment qu'il est nécessaire que chaque citoyen, quels que soient ses revenus, participe à ce financement, ne serait-ce que de manière symbolique. D'autres, parmi nous, sont opposés à ce principe.

Accepter de donner son sang ou ses organes constitue à nos yeux un devoir moral des citoyens sur lequel il faut davantage communiquer. Mais nous nous opposons à ce que des personnes n'acceptant pas de donner leur sang ou leurs organes soient privées de transfusion ou de greffe en cas de nécessité.

Nous estimons aussi que nous avons le devoir de nous auto-réguler sur notre consommation de soins. Cela renvoie à l'encouragement à la prise de conscience individuelle et à la nécessité d'être informé (cf. 2.1.).

Tout citoyen a le devoir de participer à l'information et à la sensibilisation de ceux parmi son entourage qui n'ont pas conscience de leur responsabilité en matière de consommation de soins (exemple du recours abusif aux urgences hospitalières, etc.).

Certains d'entre nous sont prêts à participer à une association poursuivant cet objectif.

Les devoirs du patient sont également de respecter le contrat de confiance avec son médecin et en particulier de respecter la bonne observance du traitement qu'il lui prescrit (posologie) et ses consignes plus générales. Il lui revient par ailleurs d'informer le médecin et le pharmacien sur les traitements en cours, tout en gardant sa liberté.

